Le paradoxe des communs devenus infrastructure

Le changement le plus significatif n'apparaît pas dans les slogans sur la souveraineté numérique, mais dans des objets administratifs modestes : retours d'expérience d'architecture, guides juridiques, critères d'évaluation, marchés de support, pilote de financement européen. À travers la série Fabrique du Libre de DINUM, le Portail du numérique ouvert et le lancement du Digital Commons EDIC, les communs numériques publics cessent d'être seulement des causes à défendre. Ils commencent à être traités comme des infrastructures à opérer. Le paradoxe est là : un commun ne gagne en portée publique qu'en acceptant des disciplines de maintenance, de documentation et de gouvernance qui peuvent aussi le rigidifier.

Par Alexandre Berge · 2 mai 2026 · 14 min de lecture · Analyse

Les cas récents changent l'objet du débat

En 2026, la série Fabrique du Libre ne se contente plus de raconter des histoires d'ouverture de code. Sa promesse explicite est de documenter des « retours d'expérience approfondis » sur des projets de communs numériques en s'intéressant aux infrastructures techniques, aux choix d'architecture, aux modes d'organisation et de gouvernance, ainsi qu'aux dynamiques humaines qui rendent ces projets viables dans des cadres institutionnels. Le déplacement est considérable. Il ne s'agit plus d'affirmer que l'open source est désirable. Il s'agit de montrer **comment il tient en production**.

Les cas choisis rendent ce déplacement visible. LaSuite est utilisée chaque mois par plus de 500 000 agents dans 15 ministères et de nombreuses administrations. Son outil Docs est présenté comme une application de travail interministériel opérée à partir de briques open source. Dans un autre registre, le Parc national des Écrins anime depuis plus de dix ans, avec une équipe d'environ cent agents dont trois au système d'information, l'écosystème Geotrek et GeoNature, qui fédère plus de 300 organismes. Panoramax, lancé en 2022 par IGN et OpenStreetMap France, compte déjà plus de 1 800 contributeurs actifs et des dizaines de millions de photos. Dans les trois cas, le sujet n'est pas seulement la valeur politique du libre. Le sujet devient la capacité d'un commun à être un support stable d'action publique.

Le contraste avec la phase précédente de la politique publique française est instructif. Le plan d'action de 2021 sur les logiciels libres et les communs numériques visait d'abord à mieux faire connaître le libre dans l'administration, à soutenir la publication de codes sources,

à référencer les solutions et à animer une communauté autour de BlueHats. Cette séquence n'a pas disparu. Elle reste la couche politique et culturelle sans laquelle rien ne s'installe. Mais en 2025 et 2026, le centre de gravité se déplace vers des questions de modèles économiques, de critères d'évaluation, de marchés de support, de règles de contribution et de gouvernance. **Le code n'est plus l'unité pertinente de l'analyse. C'est l'arrangement socio-technique durable qui le devient.**

L'infrastructuration décrit le vrai saut de phase

Le mot utile pour décrire ce passage est celui d'*infrastructuration*. Chez Volkmar Pipek et Volker Wulf, il ne désigne pas l'installation ponctuelle d'un dispositif technique, mais le travail continu par lequel un système d'information devient effectivement une infrastructure de travail. Chez Susan Leigh Star et Karen Ruhleder, une infrastructure n'existe jamais seulement dans le design initial. Elle apparaît surtout quand l'accès, les ressources, les arbitrages organisationnels ou les dépendances deviennent problématiques. Appliqué aux communs numériques publics, le concept déplace l'attention du dépôt de code vers le travail de tenue dans le temps.

> **Repère conceptuel**
>
> L'*infrastructuration* désigne le processus par lequel des artefacts techniques, des règles, des routines et des communautés de pratique s'assemblent pour rendre un usage durable. Ce cadre, formulé par Pipek et Wulf en 2009 à partir des travaux de Star et Ruhleder, rappelle qu'une infrastructure ne vaut pas par son existence nominale, mais par les activités qui la stabilisent dans l'usage. Pour les communs numériques publics, cela signifie qu'ouvrir un dépôt n'est qu'un commencement. Le travail décisif commence avec la maintenance, les dépendances, les règles de décision, la documentation et les modalités de soutien.

Le cas de LaSuite Docs illustre particulièrement bien cette logique. L'outil est volontairement simple en surface, mais il repose sur une chaîne de dépendances bien identifiée : BlockNote pour l'édition, Yjs pour la synchronisation temps réel, ProseMirror pour l'édition structurée. La DINUM décrit d'ailleurs le projet comme une initiative trinationale impliquant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Le produit public n'est donc pas seulement une application étatique. Il est l'assemblage d'un produit, de bibliothèques, de mainteneurs, de standards de collaboration et de coopérations publiques transnationales. Cette description est caractéristique d'une logique d'infrastructure.

Le forum du numérique ouvert, alimenté par l'équipe de LaSuite Docs, pousse cette logique jusqu'à des recommandations très concrètes. Il y est conseillé d'aligner les contributions sur les feuilles de route des mainteneurs, d'investir dans la standardisation, de soutenir la maintenance continue, et même d'allouer entre 30 % et 50 % du budget fonctionnel à la

maintenance. Ce pourcentage n'a rien d'une loi générale. Il marque cependant un changement de régime intellectuel. Le commun n'y apparaît plus comme une ressource gratuite qu'il suffirait d'exploiter intelligemment. Il apparaît comme un actif collectif qui suppose une discipline d'investissement, de priorisation et de soin. **L'infrastructuration commence quand l'administration accepte que la maintenance amont fasse partie du périmètre public légitime.**

La documentation devient un instrument de gouvernement

Le Portail du numérique ouvert donne à voir l'autre face de cette mutation, moins spectaculaire mais peut-être plus décisive. La DINUM y organise une offre pour agents et administrations autour de parcours distincts : découvrir, utiliser, coopérer, ouvrir. La documentation y est présentée comme un site de référence, contributif, structuré, et adossé à des ressources très opérationnelles. Cela inclut des guides juridiques sur la publication des codes sources, un guide sur les modèles économiques du numérique ouvert, des critères d'évaluation open source, des retours d'expérience, un annuaire d'OSPO, un formulaire d'accompagnement, et des contenus détaillant les formes licites de contribution technique, financière ou organisationnelle.

Il serait tentant de lire cet ensemble comme une simple politique de communication. Ce serait manquer sa portée organisationnelle. Dans l'administration, un objet commence à être gouvernable lorsqu'il est classable, documentable, assorti de parcours, rattachable à des référents, relié à des marchés, à des critères et à des formes licites de dépense. De ce point de vue, le Portail du numérique ouvert agit comme un instrument de normalisation douce. Il transforme une cause générale, l'ouverture, en une série de prises administratives concrètes. **La documentation devient ici une infrastructure de l'adoption.**

> **Repère pratique**
>
> Au moment de la consultation, le Portail du numérique ouvert rendait visibles au moins 11 entités de type OSPO dans des organismes publics, une documentation contributive structurée par parcours, des guides juridiques, des critères d'évaluation open source, des marchés interministériels de support et d'expertise dont les bénéficiaires sont fixés jusqu'en 2028, ainsi qu'un SILL affichant 234 logiciels. Pris ensemble, ces éléments ressemblent moins à une vitrine qu'à un dispositif d'équipement administratif.

Cette couche documentaire répond aussi, de façon implicite, à un problème classique de l'adoption des systèmes d'information publics. Un outil n'est pas adopté parce qu'il est seulement disponible ou moralement préférable. Il l'est lorsqu'il devient suffisamment intelligible pour les acteurs qui doivent l'acheter, l'opérer, le sécuriser, l'auditer et en répondre. Cette lecture est une inférence, mais elle est fortement suggérée par la structure même du portail : modèles d'ouverture, rôles et règles de décision, choix de licences, modalités de

contribution, ressources sur la coopération avec des fondations ou des mainteneurs, marchés de support et expertise. Ce ne sont pas des annexes. Ce sont les conditions de possibilité de l'usage à grande échelle.

L'Europe change l'échelle, pas encore le régime

Le passage à l'échelle européenne confirme cette entrée en phase d'ingénierie. En octobre 2025, la Commission européenne a adopté la décision établissant le Digital Commons EDIC, consortium doté d'une personnalité juridique propre et conçu pour permettre aux États membres de développer, déployer et opérer ensemble des infrastructures numériques transfrontalières. En décembre 2025, la Commission présentait ce consortium comme la première structure européenne dédiée aux communs numériques. Au printemps 2026, le site du consortium affichait cinq États membres et sept observateurs, avec un siège statutaire à Paris. Le point important n'est pas seulement juridique. Il est institutionnel : les communs disposent désormais d'un véhicule européen pour être gérés comme un portefeuille d'infrastructures partagées.

Le fait décisif réside dans la nature des premiers projets choisis. D'un côté, les *100-Day Challenges* visent à rendre interopérables et déployables à l'échelle européenne des suites de travail déjà existantes, dont LaSuite en France, openDesk en Allemagne et MijnBureau aux Pays-Bas. De l'autre, le consortium lance un pilote d'EU Sovereign Tech Fund avec la Sovereign Tech Agency. Le site du consortium précise qu'il s'agit d'un pilote de 12 mois, cofinancé par le programme Digital Europe, destiné à identifier et financer les composants open source critiques dont l'Europe dépend le plus, puis à produire un rapport d'évaluation et des recommandations avant toute montée en puissance. Le vocabulaire lui-même est révélateur : investissement, coordination transfrontalière, conformité, évaluation, stratégie d'implémentation. Les communs entrent ici dans le langage ordinaire de l'infrastructure gouvernée.

Le parallèle historique le plus éclairant se trouve du côté allemand. Dans son rapport d'évaluation de phase pilote, le Sovereign Tech Fund expliquait dès 2023 qu'il investissait dans la maintenance, l'amélioration et le développement de technologies numériques de base ouvertes considérées d'intérêt public. La phase pilote avait porté sur neuf projets, avec des contrats standards de six mois autour de 200 000 euros, après une dépense d'environ 1,25 million d'euros pour monter le programme et conduire ce premier cycle. Pour 2023, le fonds disposait déjà de 11,5 millions d'euros pour se déployer et soutenir environ 35 projets. Le rapport insiste surtout sur un point politique essentiel : les contrats de service classiques financent volontiers des fonctionnalités visibles, mais beaucoup moins le travail architectural, de sécurité et de stabilisation qui fait vivre une infrastructure. En pilotant un fonds européen de même nature, le Digital Commons EDIC ne se contente pas d'ajouter un nouvel instrument. Il tente de convertir en dispositif continental une leçon désormais bien documentée : **sans financement explicite de la maintenance, la souveraineté numérique reste largement**

déclarative.

Le non-dit reste le coût organisationnel du commun

Le discours institutionnel parle volontiers de souveraineté, d'ouverture et d'interopérabilité. Il parle moins volontiers du travail banal qui rend ces mots crédibles. Or c'est ce travail qui constitue aujourd'hui le principal angle mort. Qui finance la maintenance amont quand elle ne correspond à aucune fonctionnalité visible pour l'usager final ? Qui arbitre entre la feuille de route d'une administration et celle d'une communauté ? Qui porte juridiquement la relation avec une fondation, un mainteneur indépendant ou une petite équipe transnationale ? Les réponses commencent seulement à être formalisées, justement parce que la documentation du numérique ouvert recense désormais les formes de contribution possibles, les cadres juridiques, les mécanismes de marché, la participation à une fondation, ou encore le financement d'analyses de sécurité et de certifications.

Un second non-dit apparaît alors. Plus les communs deviennent des infrastructures publiques, plus ils exigent des formes d'institutionnalisation. Or cette institutionnalisation peut aussi les fragiliser. L'analyse de politique publique publiée fin 2024 sur les communs numériques comme fournisseurs d'infrastructures publiques souligne que cette reconnaissance introduit de nouvelles responsabilités publiques, en particulier la nécessité de maintenir et soutenir les communs dans la durée. Elle ajoute que les institutions publiques peuvent devoir s'adapter pour intégrer des éléments de gestion communautaire et de décision collective. Le même texte signale aussi un risque de *state-ization*, autrement dit de reprise en main excessive par les logiques étatiques. Le problème n'est donc pas seulement de financer les communs. Il est de les financer **sans les refermer organisationnellement**.

C'est ici que le paradoxe du titre prend tout son sens. Les communs numériques publics entrent dans une phase de crédibilité quand ils acceptent d'être documentés, sécurisés, budgétés, standardisés et financés. Mais cette même phase les expose à une transformation silencieuse : devenir des quasi-fournitures publiques si la communauté n'est plus qu'un décor et si les instruments administratifs prennent toute la place. L'infrastructuration n'est donc pas seulement une montée en robustesse. C'est une épreuve d'équilibre entre discipline administrative et autonomie collective. C'est aussi, très concrètement, le point où la livraison cesse d'être confondue avec l'adoption.

Ce paradoxe sera bientôt vérifiable

La séquence actuelle autorise une hypothèse simple et observable dans les 12 à 24 mois. Si les communs numériques publics sont bien entrés dans une phase d'infrastructuration, alors la preuve n'apparaîtra pas d'abord dans de nouveaux manifestes. Elle apparaîtra dans des objets plus prosaïques : publication du rapport d'évaluation du pilote européen d'EU Sovereign Tech Fund à l'issue des 12 mois annoncés, adoption d'une stratégie

d'implémentation pour les *100-Day Challenges* d'interopérabilité, et enrichissement du Portail du numérique ouvert par des artefacts encore plus opératoires, par exemple des modèles réutilisables de contractualisation, de contribution financée, ou de gouvernance mixte entre administrations et communautés. Ces trois indicateurs sont publics, observables sans accès interne, et directement cohérents avec les instruments déjà annoncés.

À l'inverse, si cette phase reste cantonnée à des articles inspirants, à des portails ressources sans effet sur la dépense, ou à des pilotes européens sans mécanisme pérenne, alors le cycle actuel aura surtout produit une version plus sophistiquée du plaidoyer. La vraie question ouverte n'est donc pas de savoir si les communs numériques ont gagné la bataille symbolique. Cette bataille est déjà largement engagée. La question désormais vérifiable est de savoir s'ils acquièrent, dans les routines ordinaires de l'administration française et européenne, le statut très prosaïque mais décisif d'infrastructures que l'on entretient, que l'on finance et que l'on gouverne.

Note méthodologique

L'article s'appuie principalement sur des sources institutionnelles françaises et européennes publiées entre 2021 et 2026, complétées par deux références académiques structurantes sur l'infrastructure et par une analyse de politique publique sur les communs comme infrastructures publiques. Deux points ont été tranchés à la date de consultation du 28 avril 2026 : la composition du Digital Commons EDIC varie selon les pages consultées entre fin 2025 et début 2026, et certains compteurs de popularité de projets évoluent en continu. L'analyse a donc privilégié, chaque fois que possible, les données les plus récentes et les plus stables, ou les formulations institutionnelles portant sur les mécanismes plutôt que sur des métriques volatiles.

Sources

Sources primaires institutionnelles

- DINUM, *La Fabrique du Libre #2 : Quand le secteur public européen et l'écosystème open source collaborent - le cas LaSuite Docs*, 10 mars 2026.
- DINUM, *La Fabrique du Libre #3 : comment un parc national a fait émerger un écosystème public open source*, 14 avril 2026.
- DINUM, *La Fabrique du Libre : Panoramax, de l'utopie à l'infrastructure publique*, 17 février 2026.
- LaSuite, *LaSuite*, sans date affichée, consulté le 28 avril 2026.
- Portail du numérique ouvert, *Documentation du Numérique Ouvert*, sans date affichée, consulté le 28 avril 2026.
- Portail du numérique ouvert, *Les parcours*, sans date affichée, consulté le 28 avril 2026.

- Documentation du numérique ouvert, *Les modèles économiques du numérique ouvert*, 11 novembre 2025.
- Documentation du numérique ouvert, *Guide juridique interactif sur la publication des codes sources de l'administration*, 11 novembre 2025.
- Documentation du numérique ouvert, *Bénéficiaires des marchés interministériels support et expertise logiciels libres*, sans date affichée, consulté le 28 avril 2026.
- Portail du numérique ouvert, *Annuaire des Open Sources Programme Office (OSPO)*, sans date affichée, consulté le 28 avril 2026.
- Code.gouv.fr, *Action plan for Free Software and Digital Commons*, 10 novembre 2021.
- Forum Numérique Ouvert, *Travailler en direct avec les mainteneurs des librairies open source*, 25 février 2026.

Sources européennes et analyses de politique publique

- Commission européenne, *Commission to launch Digital Commons EDIC to support sovereign European digital infrastructure and technology*, 29 octobre 2025.
- Commission européenne, *Digital Commons EDIC launches to advance Europe's technological sovereignty*, 11 décembre 2025.
- Digital Commons EDIC, *Projects*, sans date affichée, consulté le 28 avril 2026.
- Digital Commons EDIC, *Digital Commons EDIC*, sans date affichée, consulté le 28 avril 2026.
- Sovereign Tech Agency, *Digital Commons EDIC takes shape with more countries, director, and first projects*, 30 mars 2026.
- Sovereign Tech Fund, *Evaluation Report - Pilot Phase*, avril 2023.
- Open Future, *Digital Commons as Providers of Public Digital Infrastructures*, 13 novembre 2024.

Cadres théoriques

- Pipek, Volkmar, et Wulf, Volker, *Infrastructuring: Toward an Integrated Perspective on the Design and Use of Information Technology*, 2009.
- Star, Susan Leigh, et Ruhleder, Karen, *Steps Toward an Ecology of Infrastructure: Design and Access for Large Information Spaces*, 1996.